



### Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 13 mai 2019

Toute une séance du Conseil. Une salle remplie de citoyens qui venaient se faire entendre sur une des deux dérogations mineures inscrites à l'ordre du jour de la séance.

Avant tout, M. Benoit Reid, comptable professionnel agréé et vérificateur externe de la Municipalité, a brièvement présenté le rapport financier 2018. Selon ce dernier, la Municipalité répond à toutes les exigences comptables.

M<sup>me</sup> Plante, une citoyenne, a voulu situer la santé financière de la Municipalité. D'entrée de jeu, M. Reid précisa que l'endettement de la Municipalité était peu élevé. Il s'est servi du site *Profil financier* pour supporter ses dires.

#### Annonces de rencontre et de consultations publiques

- 25 mai: samedi matin, des élus à 9 h 30, à l'hôtel de Ville.
- 1<sup>er</sup> juin: consultation publique sur la Politique environnementale, au Centre communautaire à 9 h.
- 3 juin: consultation publique sur l'encadrement des quais-pontons et le nombre de radeaux sur les lacs, à l'hôtel de Ville à 19 h.
- 3 juin: consultation publique sur l'encadrement des quais-pontons

et le nombre de radeaux sur les lacs, à l'hôtel de Ville à 19 h.

#### Embauches

Service des Loisirs - M<sup>me</sup> Julie Dussault travaillera à titre de technicienne en loisirs.

Service de l'Environnement - M<sup>me</sup> May Landry occupera les fonctions d'assistante.

#### Bibliothèque

Un avis de motion et le dépôt du projet de règlement concernant l'emprunt de 1 200 000 \$ pour une dépense de 1 795 286 \$ pour la réalisation des travaux de construction d'une nouvelle bibliothèque ont été déposés. À cette étape-ci du processus, les élus n'ont pas à voter sur le règlement. Le tout sera à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil.

#### Une dérogation mineure questionnée et questionnable

Moment crucial de la soirée, les interventions de plusieurs citoyens au sujet de la dérogation mineure visant à autoriser la construction d'une entrée charretière dont l'extrémité de la fondation serait située à environ 2,73 m de la ligne des hautes eaux d'un milieu humide dans le secteur du chemin des Merisiers.

Après un certain nombre d'interventions où ont été soulignés la fragilité de l'écosystème du lac Saint-Amour, la protection d'un milieu humide, la présence d'un ruisseau, les déversements possibles des abrasifs dans le ruisseau lors du déneigement, les membres du Conseil ont essayé de répondre, tant bien que mal, aux questions et commentaires des nombreux citoyens.

Il a été expliqué que le promoteur pourrait faire deux entrées charretières au lieu d'une seule, procéder à la demande d'un certificat d'autorisation (CA) au ministère de l'Environnement, ce qui lui permettrait de remplir le milieu humide, si et seulement si ce ministère qui détient le pouvoir décisionnel suprême d'accepter ou de refuser, autorisait ce dernier.

Finalement, M. Cohen, le promoteur, est venu expliquer aux opposants, dans des termes techniques, mais très clairs, les travaux encourus par son projet. Il a mentionné qu'il désirait travailler en collaboration avec les services de l'Environnement et de l'Urbanisme en fournissant des plans réglementaires et en répondant aux exigences comme l'utilisation de bennes pour recueillir l'eau de ruissellement, l'installation obligatoire de barrières à sédiments lors des travaux et la construction d'une contre-pente avec enrochement.

La mairesse a conclu que ces travaux feront l'objet d'une surveillance assidue afin de s'assurer que le tout soit exécuté selon les règles dictées.

#### Un autre dossier ambigu

Le conseiller Vaillancourt s'est opposé à la demande de l'ABVLACS en ce qui a trait à une lettre d'appui pour un projet de station de lavage pour les embarcations et accessoires nautiques dans le cadre d'une demande de subvention auprès de la MRC des Pays-d'en-Haut.

La demande, selon lui, déposée seulement la semaine dernière ne permettait pas d'en faire une analyse exhaustive. M. Dalzell, président de l'ABVLACS, a mentionné que le projet avait été déposé le 8 avril à la MRC des Pays-d'en-Haut, la date limite pour une demande de subvention. Ce n'est que partie remise pour ce projet.

#### Période de questions

- Suivi de la réfection complète du chemin Sainte-Anne-des-Lacs

La question de M<sup>me</sup> Plante concernait le suivi qu'assurerait le Conseil pour informer la population. Une proposition a été faite par le conseiller Harvey: «Inscrire systématiquement, à chaque ordre du jour, le sujet suivi pour la réfection du chemin Sainte-Anne-des-Lacs, qu'il y ait des déroulements ou pas.»

ment, à chaque ordre du jour, le sujet suivi pour la réfection du chemin Sainte-Anne-des-Lacs, qu'il y ait des déroulements ou pas.»

M<sup>me</sup> Plante a informé le Conseil qu'un accusé de réception du ministère des Transports, donc du bureau de M. Bonnardel, avait été envoyé aux responsables de la pétition et qu'une rencontre entre la ministre des Aînés, M<sup>me</sup> Blais, et ces derniers aurait lieu le 8 juillet.

Des informations ont été demandées par M. Pronovost au sujet de la rencontre avec M. Thibault, directeur du secteur Laurentides-Lanaudière. Celle-ci ne l'a pas encore rencontré désirant qu'il vienne constater de visu l'état du chemin.

Quant à la rencontre qui a eu lieu entre le préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut et M. Bonnardel, ministre des Transports en fin de semaine dernière, elle recevra, selon elle, lors de la réunion des maires, prévue pour le lendemain, un aperçu de cette rencontre.



#### MOT DE LA MAIRESSE



Monique Monette Lavoie

Cette année l'hiver a été rude! Nous sommes parmi les chanceux qui n'avons pas eu de problèmes d'inondation. Nous sympathisons avec nos voisins municipaux qui ont été durement éprouvés.

Vivement le début mai et encore de la neige sur les terrains. Ce n'est pas possible ce qui traîne après la fonte des neiges. On se ramasse! Voir pousser les crocus et les jonquilles à travers les déchets trompe la beauté du printemps.

Le printemps apporte, comme tous les ans, une modification de l'horaire de collectes de matières résiduelles qui débutera sous peu. Soyez attentifs!

L'hiver difficile n'a pas épargné les routes et terrains. En effet, nous talonnons le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports concernant l'état du chemin Sainte-Anne-des-Lacs. Le responsable de la région est déjà très pris par la gestion des activités de secours concernant les inondations. Je ne les laisserai pas nous oublier! Nous avons droit à une route sécuritaire, ce n'est pas un privilège!

Des plaintes concernant les terrains endommagés par le déneigement de la voie publique ont été récemment reçues. Selon le règlement municipal sur les DISPOSITIONS RELATIVES AUX CLÔTURES, AUX PORTAILS D'ACCÈS ET AUX HAIES, (chapitre 5, sous-section 3, article 266), il est clairement spécifié que, «... Dans la cour avant, les clôtures, les portails d'accès et les haies doivent être implantés à une distance minimale de 1,5 mètre de la ligne avant... ». En tout temps et surtout l'hiver, assurez-vous de libérer l'empiètement de la voie publique!

Sainte-Anne-des-Lacs est privilégiée par son couvert forestier. Mai, c'est le mois de l'arbre et des forêts. Pour souligner l'importance de l'arbre, le Service de l'environnement procède chaque année à une distribution de plants d'arbres indigènes fournis gratuitement en quantité limitée: samedi, le 18 mai dès 9 h devant la mairie. Venez également vous servir en compost provenant de la collecte des bacs bruns, vous pouvez ainsi récupérer le fruit de votre implication citoyenne!

#### SERVICES MUNICIPAUX

##### SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

###### AU PRINTEMPS, IL FAUT ÊTRE PRUDENT!

Le danger d'incendie réfère à des conditions qui prévalent en forêt. En terrain dégagé, avec un combustible léger tel que l'herbe, le foin ou les branches, il fluctue davantage. Une légère pluie contribue à faire chuter le danger d'incendie. En contrepartie, **quelques heures d'ensoleillement** ou encore l'effet du vent entraîneront un **assèchement rapide** du combustible.

Les résidents doivent donc être particulièrement vigilants au printemps. En effet, même s'il y a encore des plaques de neige en forêt, dans les endroits dégagés, **le combustible peut être suffisamment sec pour propager le feu.**

**ATTENTION:** le brûlage des feuilles mortes est INTERDIT en tout temps. Pour tout feu en plein air excédant **1,5 mètre carré**, vous devrez remplir une demande de permis en complétant le formulaire disponible sur notre site Internet au [www.sadl.qc.ca](http://www.sadl.qc.ca) sous la rubrique PERMIS.

Assurez-vous avant d'allumer votre feu, qu'il n'y ait pas d'interdiction en vigueur. Information disponible sur notre site Internet ainsi que sur les panneaux routiers situés aux entrées de notre municipalité et au coin des chemins Fournel et Sainte-Anne-des-Lacs.

Merci de votre collaboration!

Directeur de la sécurité incendie

##### URBANISME

###### RESPONSABILITÉS D'UN PERMIS

À la suite de l'émission d'un permis ou d'un certificat de la Municipalité, le Service de l'urbanisme procède à des inspections sur le territoire. Ces inspections sont effectuées afin de s'assurer du respect de la réglementation en vigueur suite à une déclaration de travaux et/ou à l'émission d'un permis ou certificat. Le non-respect des dispositions est considéré comme une infraction. Sachez que l'inspecteur a un travail à faire et qu'il travaille pour vous. Ceci étant dit, il peut effectuer les inspections nécessaires autant à l'intérieur qu'à l'extérieur d'une propriété afin de constater la finalité des travaux effectués.

#### Sainte-Anne-des-Lacs, la nature à l'état pur!

450 224-2675 [www.sadl.qc.ca](http://www.sadl.qc.ca)

##### ENVIRONNEMENT

###### MAI, MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

Pour souligner cet événement, le Service de l'environnement organise une distribution d'arbres indigènes fournis gratuitement par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs par l'entremise des Clubs 4 H du Québec. Vous pourrez également venir chercher du compost provenant de la collecte des bacs bruns! Alors, petits et grands, venez nombreux le **samedi 18 mai dès 9h devant la mairie** pour participer au maintien de la biodiversité et du patrimoine forestier collectif!

En mai, on plante et on replante!

###### LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Information: 450 224-2675, poste 262 - Inscription: [www.sadl.qc.ca](http://www.sadl.qc.ca)

###### FÊTE NATIONALE 23 JUIN DÈS 14 H

Animation, structures gonflables, souper spaghetti, spectacle annelacois, feu de joie, feu d'artifice, kiosque d'oiseaux de proie, et plus.

###### INSCRIPTIONS CAMP DE JOUR

Les inscriptions sont commencées. Vous avez jusqu'au 3 juin pour inscrire vos enfants, ensuite, des frais de 25 \$ s'ajouteront. Le Camp de jour débutera le 25 juin et se terminera le 17 août.

###### FOIRE DU CADEAU 16-17 NOVEMBRE

Vous êtes intéressés à participer? Vous avez des produits que vous aimeriez faire connaître (savon, tricots, peinture, jouets, etc.)? SVP nous faire parvenir votre dossier à [loisirs@sadl.qc.ca](mailto:loisirs@sadl.qc.ca). La sélection sera effectuée au mois d'août.

###### JOURNÉES DE LA CULTURE- EXPOSITION

Artistes et artistes peintres nous vous invitons à faire partie de cette exposition. Contactez le Service des loisirs pour plus d'informations.

###### JARDIN COLLECTIF - PARC HENRI-PIETTE

Vous êtes les bienvenus afin d'entamer la saison du jardinage dès le début juin.